

Caractère obligatoire des conventions du Conseil de l'Europe ?

Par **JeanneLPotier**, le 19/10/2021 à 00:32

Bonsoir,

Étant donné que les es conventions adoptées le Conseil de l'Europe n'ont pas de caractère obligatoire c'est-à-dire que leur adoption et ratification n'est pas obligatoire, est-ce qu'une fois ces conventions sont signées et ratifiées, elles deviennent obligatoire pour l'État qui les a acceptées ?

Je vous remercie !

Par **Isidore Beautrelet**, le 26/10/2021 à 07:32

Bonjour

Pour la France, je pense qu'il faut se référer à l'article 55 de la Constitution

[quote]

Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une **autorité supérieure à celle des lois**, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

[/quote]

Les conventions du Conseil de l'Europe sont selon moi assimilés à des accords internationaux